

**AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT RGCA22-10-0002**  
**SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2022) (0,1475 \$ PAR 100 \$**  
**D'ÉVALUATION FONCIÈRE)**

**AVIS DE MOTION**

**AVIS** est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 22 novembre 2021, à 19 h, par vidéoconférence conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, sera donné un avis de motion et présenté le projet de règlement mentionné en rubrique.

RGCA22-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services correspondant à 0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 11 novembre 2021.